



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Franck MELOTTE	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

#### *Membres absents :*

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
Mme Hélène ROY	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**  
**Attribution de compensation pour 2014**

Il convient de fixer les montants de l'attribution de compensation (AC) pour 2014.

A la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle, et de l'institution d'une Contribution Économique Territoriale, le V bis -1. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts précise que « Pour les établissements publics de coopération intercommunale qui faisaient application au 31 décembre 2010 du présent article dans sa rédaction en vigueur à cette date, l'attribution de compensation versée chaque année aux communes qui en étaient membres à cette même date est égale à celle qui leur était versée en 2010, sans préjudice des dispositions prévues au V relatives à l'évolution de leur montant ».

Il est rappelé que les montants d'attribution de compensation sont égaux au montant de l'attribution de compensation « fiscale » calculée au moment du passage en taxe professionnelle unique, et réduite du montant des charges transférées telles que définies par la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Aucune nouvelle évaluation de charges transférées n'ayant eu lieu en 2013, les montants de l'attribution de compensation proposés pour 2014 sont identiques aux montants 2013.

Les montants de l'attribution de compensation pour 2014 seraient donc les suivants.

<b>Communes</b>	<b>AC 2013</b>	<b>AC 2014</b>
AHUY	150 359 €	150 359 €
BRESSEY-SUR-TILLE	20 539 €	20 539 €
BRETENIERE	218 861 €	218 861 €
CHENOVE	6 759 107 €	6 759 107 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 886 515 €	1 886 515 €
CORCELLES-LES-MONTS	111 666 €	111 666 €
CRIMOLOIS	111 214 €	111 214 €
DAIX	382 601 €	382 601 €
DIJON	28 615 480 €	28 615 480 €
FENAY	42 159 €	42 159 €
FLAVIGNEROT	69 073 €	69 073 €
FONTAINE-LES-DIJON	673 177 €	673 177 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	23 325 €	23 325 €
LONGVIC	3 964 108 €	3 964 108 €
MAGNY-SUR-TILLE	44 610 €	44 610 €
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064 €	1 139 064 €
NEUILLY-LES-DIJON	41 662 €	41 662 €
OUGES	312 549 €	312 549 €
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999 €	128 999 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115 €	272 115 €
QUETIGNY	4 356 610 €	4 356 610 €
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686 €	1 937 686 €
SENNECEY-LES-DIJON	118 535 €	118 535 €
TALANT	632 777 €	632 777 €

\* Pour Corcelles-les-Monts et Flavignerot, les montants 2013 rappelés ci-dessus ne tiennent pas compte de la majoration exceptionnelle de leurs attributions de compensation 2013 (soumise à l'approbation du conseil communautaire du 19 décembre 2013). Cette majoration, de 11 633 € pour Corcelles-les-Monts et de 2 935 € pour Flavignerot, est en effet destinée à compenser la participation 2013 de ces deux communes au SDIS (participation qui aurait dû être payée directement par le Grand Dijon). Elle n'a donc pas vocation à être reconduite l'an prochain, dans la mesure où le Grand Dijon versera directement au SDIS la participation pour ces deux communes.

Ces montants seraient versés par douzièmes mensuels à compter de janvier 2014.

Il est également précisé que les montants d'attribution de compensation des communes de **Dijon** (suite aux déclarations d'intérêt communautaire du Stade Gaston Gérard et de la Salle d'escalade Cime Altitude 245), **Corcelles-les-Monts et Flavignerot** (suite à l'adhésion de ces deux dernières au Grand Dijon au 1er janvier 2013) feront prochainement l'objet de modifications. Une réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) sera ainsi organisée dans les semaines qui viennent afin de procéder aux évaluations des transferts de charges et au réajustement des attributions de compensation des trois communes concernées.

Enfin, il est rappelé que la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a supprimé les majorations de l'attribution de compensation pour les communes membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique et faisant l'objet d'un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Vu l'avis du Bureau, vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de fixer** les montants prévisionnels de l'attribution de compensation pour 2014 comme suit :

<b>Communes</b>	<b>AC 2014</b>
AHUY	<b>150 359 €</b>
BRESSEY-SUR-TILLE	<b>20 539 €</b>
BRETENIERE	<b>218 861 €</b>
CHENOVE	<b>6 759 107 €</b>
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	<b>1 886 515 €</b>
CORCELLES-LES-MONTS	<b>111 666 €</b>
CRIMOLOIS	<b>111 214 €</b>
DAIX	<b>382 601 €</b>
DIJON	<b>28 615 480 €</b>
FENAY	<b>42 159 €</b>
FLAVIGNEROT	<b>69 073 €</b>
FONTAINE-LES-DIJON	<b>673 177 €</b>
HAUTEVILLE-LES-DIJON	<b>23 325 €</b>

LONGVIC	3 964 108 €
MAGNY-SUR-TILLE	44 610 €
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064 €
NEUILLY-LES-DIJON	41 662 €
OUGES	312 549 €
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115 €
QUETIGNY	4 356 610 €
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686 €
SENNECEY-LES-DIJON	118 535 €
TALANT	632 777 €

- **de dire** que, pour les communes de Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot, ces montants seront ajustés courant 2014 au vu du rapport d'évaluation des charges transférées de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- **de procéder** à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter de janvier 2014.